



Le 12 décembre 2014

Par courriel et par messenger

Me Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal, Québec
H4Z 1A2

Me Éric Fraser
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 3596
Télec. : (514) 289-2007
C. élec. : fraser.eric@hydro.qc.ca

OBJET : Dépôt - Suivi administratif des critères de fiabilité selon la décision
D-2011-162
Suivi du Plan d'approvisionnement 2011-2020
Notre dossier : R045798

Chère consœur,

Dans le cadre du suivi administratif concernant les critères de fiabilité énoncés à la décision D-2011-162, vous trouverez ci-joint la documentation suivante, à savoir :

- Annexe A : Respect du critère de fiabilité en énergie d'un écart type pour le Distributeur.
- Annexe B : Respect du critère de fiabilité en énergie de 2%.
- Annexe C : Respect du critère de fiabilité en puissance – Bilan du Producteur **(confidentiel)**.
- Annexe D : Respect du critère de fiabilité en puissance – Bilan du Distributeur.
- Annexe E : Respect du critère de fiabilité en puissance : Conciliation des données **(confidentiel)**.
- Annexe F : Lettre d'attestation de la fiabilité énergétique du parc de production d'Hydro-Québec Production.
- Annexe G : Lien Web et identification des extraits pertinents du "2014/2015 Winter Reliability Assessment" du NERC.

Espérant le tout conforme, veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleures.

(s) Renée Messier, adjointe juridique

Pour Éric Fraser

ÉF/rm

p.j. Annexe A
 Annexe B
 Annexe C (confidentiel)
 Annexe D
 Annexe E (confidentiel)
 Annexe F
 Annexe G